

CARNET D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN



Avant-propos

Cher client, vous avez fait l'acquisition d'un scooter KYMCO, modèle PEOPLE GT 125 I ou GT 300 I et nous vous remercions de la confiance que vous avez témoignée à notre marque.

Ce carnet d'utilisation et d'entretien contient des recommandations importantes pour l'utilisation de votre moto en toute sécurité. Il décrit les conditions du contrat de garantie et doit être considéré comme partie intégrante du véhicule et à ce titre, doit être transféré à tout nouveau propriétaire et/ou utilisateur. Il est impératif d'en avoir pris connaissance avant toute utilisation du véhicule.

Nous vous recommandons de lire ce manuel, attentivement et de façon complète, avant de conduire votre moto.

Les photographies et équipement représentés de ce manuel peuvent différer selon les versions de véhicules.

Les informations, caractéristiques techniques et photographies présentes dans ce manuel sont sujettes, dans le cadre de l'amélioration constante de nos produits, à modification sans préavis.

Bonne route!

SOMMAIRE GENERAL

- ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE page 4
- CONDITIONS DE GARANTIE.....page 5 à 7
- DESCRIPTION DU VEHICULEpage 8 à 9
- CONTROLE DE MISE EN ROUTE page 10
- SOMMAIRE COMMANDE, FONCTIONS ET VERIFICATIONS page 11
- COMMANDE, FONCTIONS ET VERIFICATIONS.....page 12 à 29
- CONSEILS D'UTILISATION ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES..... page 30
- CONTROLE AVANT TOUTE UTILISATION page 31
- RODAGE page 32
- PROGRAMME D'ENTRETIEN page 33
- VALIDATION DES OPERATIONS D'ENTRETIEN..... page 34 à 36
- NETTOYAGE ET STOCKAGE DU VEHICULE..... page 37
- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES..... page 38
- NOTES page 39
- EMPLACEMENT CARTE DE GARANTIE page 40

Enregistrement de la garantie

L'enregistrement de la garantie véhicule se fait sur le site professionnel : <http://pro.kymcolux.com>.

Vous devez pour ce faire vous munir de :

- votre identifiant
- votre mot de passe
- le numéro de châssis du véhicule
- les civilités de l'acheteur
- son lieu de résidence et coordonnées téléphoniques

Après connexion, cliquer sur l'onglet garantie puis création d'un certificat de garantie.

Procéder au remplissage des champs obligatoires.

Après la validation, éditer les 3 certificats de garantie pour signature au client et réexpédier un exemplaire sans délai à :

KYMCO LUX S.A
B.P 60533
57109 Thionville Cedex
France

Conserver un exemplaire et agraffer l'exemplaire client p.40 du présent manuel.

Garantie Contractuelle de 2 ans

Kymco Lux S.A garantit les véhicules KYMCO contre tout défaut de construction ou de matière, pendant une durée de 2 ans, sans limitation de kilométrage à compter de la date d'acquisition du véhicule. Cette date est inscrite dans le certificat de garantie.

Des défauts non signalés au vendeur ou au distributeur agréé de **Kymco Lux S.A** avant l'expiration de ce délai, sont exempts de tout droit de garantie. Après détection et réparation d'un défaut de fabrication durant la garantie de 2 ans, cette garantie est reconduite pour une période de 6 mois uniquement en ce qui concerne les pièces remplacées et à compter de la date de remplacement.

1. Cette garantie couvre :

- a) la remise en l'état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses par **Kymco Lux S.A**.
Kymco Lux S.A décide du remplacement ou de la réparation des pièces défectueuses.
Les pièces remplacées et retournées deviennent la propriété de **Kymco Lux S.A**.

2. La garantie s'applique à condition que :

- a) le véhicule ait été réparé ou contrôlé dans un atelier agréé par **Kymco Lux S.A**.
- b) les vérifications périodiques prévues dans ce carnet d'entretien aient été réalisées en temps voulu et par un atelier agréé par **Kymco Lux S.A**

- c) que d'une façon quelconque le véhicule n'ait pas été transformé par des entreprises non agréées par **Kymco Lux S.A.**, ou équipé d'accessoires non agréés par **Kymco Lux S.A.** et/ou dont le montage aurait été effectué sans respecter les normes prévues par ce manuel fourni avec le véhicule.
- d) les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par d'autres pièces non agréées par **Kymco Lux S.A.**
- e) le véhicule ne soit pas utilisé pour des compétitions sportives
- f) le véhicule ne soit pas utilisé dans un but professionnel (location, véhicule de courtoisie etc.)

3. La garantie ne couvre pas :

- a) des pièces à usure normale et le cout de leur remplacement comme par exemple : verres, ampoules, bougies, éléments de filtre, pneus, garnitures de freinage et d'embrayage, huiles, liquides de frein, courroies, pignons et chaîne de transmission, pots d'échappement (par corrosion), batterie ainsi que les accessoires ne faisant pas partie de l'équipement de série du véhicule.
- b) les frais occasionnés par l'entretien courant ou résultant de l'usure normale des pièces
- c) des avaries dues à une mauvaise utilisation, un maniement contraire aux instructions du manuel d'utilisation, une sur utilisation du véhicule, ou une surcharge même passagère.
- e) les frais consécutifs à l'immobilisation du véhicule.
- f) les dégâts consécutifs à des accidents.
- g) les dégâts imputables à une cause extérieure ayant endommagé le véhicule, tel que les impacts de gravillons, retombées atmosphériques chimiques, animales ou végétales sur la peinture ou les détériorations liées a l'utilisation d'un nettoyeur haute pression.
- h) les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations par exemple.
- i) tous autres frais non spécifiquement prévus par la présente garantie contractuelle ou par la garantie légale.

4. Les droits de garantie restent inchangés en cas de revente du véhicule. Les acheteurs successifs bénéficient de cette garantie, sous réserve que les conditions d'application aient été remplies par chacun des propriétaires du véhicule.
5. Pour prendre effet, toutes divergences aux conditions de garantie précitées nécessitent une confirmation par écrit de la part de **Kymco Lux S.A.**
6. En tout état de cause, la garantie légale qui oblige **Kymco Lux S.A** à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts ou vices cachés de la chose vendue s'applique.
7. L'emploi de silencieux d'échappement, de filtre à air non d'origine, d'un autre type ou modifié ainsi que toute pièce mécanique, utilisée de façon à augmenter le bruit et / ou les performances, élimine systématiquement toute possibilité de recours en garantie. De plus ces modifications, tendant à augmenter le bruit, la puissance et la vitesse du véhicule, entraînent la responsabilité directe et irrévocable du propriétaire quand à la conformité du véhicule et aux conséquences en cas d'accident.

RECOMMANDATIONS

Adressez-vous toujours à un distributeur KYMCO, lui seul connaît votre véhicule et dispose de toutes les informations et/ou pièces détachées nécessaire à l'entretien de votre véhicule en toute sécurité.

Respectez l'entretien de votre scooter KYMCO, il est le garant de sa longévité et de votre sécurité au guidon.

DESCRIPTION DU VEHICULE



- 1) Levier de frein arrière
- 2) Phare avant
- 3) Clignotant avant gauche
- 4) Béquille latérale
- 5) Selle
- 6) Boitier de filtre à air
- 7) Feu arrière



- 8) Vase d'expansion liquide de refroidissement
- 9) Dispositif d'échappement
- 10) Jauge de lubrifiant moteur et orifice de remplissage
- 11) Orifice de remplissage réservoir à carburant (après ouverture de la selle)
- 12) Repose pieds passager
- 13) Clignotant avant droit

DESCRIPTION DU VEHICULE (suite)



- 14) Clignotant avant gauche
- 15) Phare avant
- 16) Levier de frein droit



- 17) Clignotant arrière droit
- 18) Coupe circuit d'arrêt d'urgence
- 19) Contacteur à clé
- 20) Emplacement batterie et fusibles
- 21) Feu arrière
- 22) Prise de recharge téléphone portable (après ouverture de la selle)

CONTRÔLES DE MISE EN ROUTE

Les contrôles suivants seront effectués sur le scooter avant toute livraison au client.

- Vérification niveaux : huile moteur, huile boîte de réduction finale, fluide de frein AV et AR, liquide de refroidissement.
- Remplissage et mise en charge de la batterie (courant de charge maxi 1.2A/10h)
- Vérification de la pression pneumatique :
AV: 1.75 kg/cm²; AR: 2.00 kg/cm² (solo)
AV: 1.75 kg/cm²; AR: 2.25 kg/cm² (duo)
- Contrôle du serrage : axe de roue avant/arrière, attaches suspensions, étriers de frein.
- Vérification statique du fonctionnement de tous les équipements électriques.
- Vérification par essai routier du fonctionnement global du véhicule et notamment : direction, freinage, suspension.

Cachet et signature du distributeur

Cachet du revendeur attestant la réalisation des opérations de vérification conformément aux préconisations constructeur et aux règles de l'art.

Date :

Signature :

Avertissement important : L'opération de branchement, débranchement de la batterie pour la mise en service, un remplacement ou une opération de recharge doit s'effectuer impérativement contact coupé. Risque de détérioration de la centrale de gestion de l'injection.

DESCRIPTION COMMANDE, FONCTIONS ET VERIFICATIONS DE SECURITE

- AMORTISSEUR ARRIERE (réglage de la précontrainte)..... page 12
- ANTIVOL DE DIRECTION, CONTACTEUR A CLE page 13,14
- BEQUILLES page 15
- COFFRE A CASQUE, PRISE RECHARGE, CROCHET A CASQUE page 16
- COMMODOS DROIT ET GAUCHE.....page 17 à 18
- FREINAGE page 19
- FUSIBLES page 20
- RESERVOIR A CARBURANT page 21
- TABLEAU DE BORD (COMBINE D'INSTRUMENTATION)page 22 à 24
- VERIFICATIONS DE SECURITEpage 25 à 29

AMORTISSEUR ARRIERE (réglage de la précontrainte)

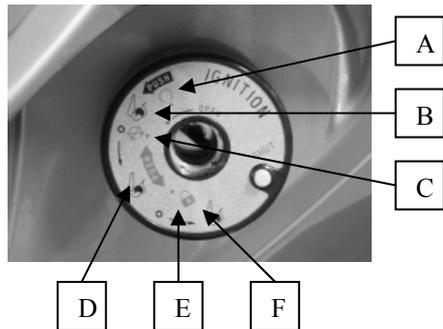


Les amortisseurs arrières de votre véhicule sont réglables en précontrainte, par rotation manuelle de la couronne suivant 5 positions : 1 étant la position la plus dure, 5 étant la position la plus souple (position N°4 et N°5 non représentées sur vue ci-dessus).

AVERTISSEMENT IMPORTANT: sous peine d'affectation de la tenue de route, les deux amortisseurs doivent être réglés sur la même position, risque d'accident en cas de non-respect de cette consigne.

ANTIVOL DE DIRECTION, CONTACTEUR A CLE

Votre véhicule est équipé d'un contacteur à clés 6 positions permettant : la coupure moteur, la mise du contact, l'ouverture du coffre à casque (sur 3 positions : moteur en marche, moteur à l'arrêt, moteur à l'arrêt et blocage de direction engagé), le blocage de la colonne de direction.



A : contact mis, retrait de clé impossible, démarrage possible si béquille latérale repliée ou véhicule sur béquille centrale et un frein étant serré (droit ou gauche).

B : en appuyant sur la clé et partant de « A », ouverture du coffre à casque, moteur tournant.

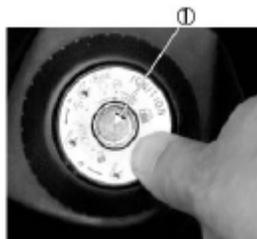
C : contact coupé, retrait de la clé possible, démarrage impossible

D : en partant de « C » sans appuyer sur la clé : ouverture du coffre à casque.

E : en partant de C, guidon complètement braqué à gauche et en appuyant sur la clé : verrouillage de la colonne de direction.

F : en partant de « E » sans appuyer sur la clé : ouverture du coffre à casque.

ANTIVOL DE DIRECTION, CONTACTEUR A CLE (clapet de protection)



Pour obturer la serrure du contacteur à clé (lavage, stationnement), appuyer sur le bouton jaune comme décrit sur la représentation ci-jointe.

Avertissement important : ce dispositif ne remplace en aucun cas un dispositif antivol tel que bloc-disque, chaîne de type « U », alarme avec anti-démarrage).



Pour déverrouiller le clapet de protection, engager le dos de la clé de contact comme représenté ci-contre et effectuer une rotation dans le sens horaire.

BEQUILLE LATERALE ET CENTRALE



Béquilles

Attention, pour un stationnement en toute sécurité de votre véhicule, veuillez respecter les recommandations ci-après :

- en cas de déclivité, toujours positionner l'avant du véhicule dans le sens de la montée.
- L'usage de la béquille latérale doit être limité dans le temps, en cas de stationnement prolongé, privilégier l'usage de la béquille centrale
- Le démarrage moteur n'est pas possible béquille latérale dépliée ou lorsqu'un frein (D ou G) n'est pas serré. Veiller à la replier avant l'action sur le bouton de démarreur, une action ininterrompue du démarreur de plus de 5 secondes étant susceptible d'endommager celui-ci ou la batterie du véhicule.

AVERTISSEMENT IMPORTANT: sous peine de chute du véhicule, l'usage des béquilles ne doit se faire que sur sol résistant, porter une attention toute particulière, par forte température ambiante, au risque de ramollissement du sol et chute du véhicule (risque de blessures).

COFFRE A CASQUE, PRISE RECHARGE TELEPHONE, CROCHET A CASQUE

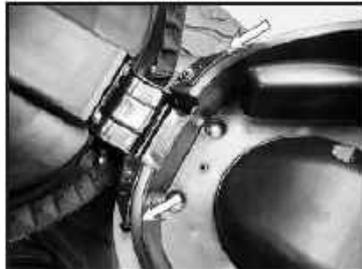


L'ouverture du coffre à casque est commandée par l'intermédiaire de la clé de contact. Amener celle-ci sur la position "🔑" : celle-ci peut aussi être utilisée moteur tournant, dans ce cas, appuyer sur la clé avant rotation (voir p.13).

Poids maximal admissible dans le coffre à casque : 3 kg.

La prise téléphone située dans le coffre à casque a une capacité de 5 A maximum. Aucun dispositif ne contrôlant, par coupure, l'état de charge, respecter scrupuleusement les indications du fabricant du téléphone en matière de recharge.

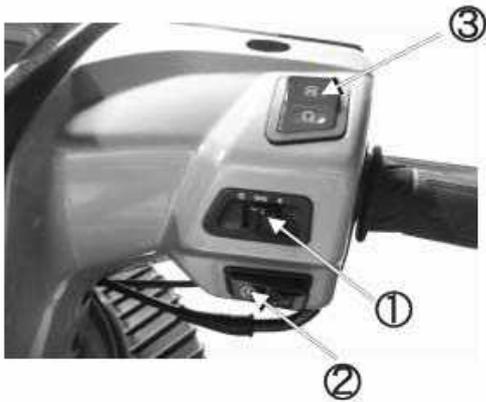
Avertissement : Pas de matières inflammables dans le coffre à casque. De l'eau pouvant pénétrer lors des opérations de lavage, il est également conseillé de ne pas y entreposer de documents de valeur.



Crochet porte-casque : ouvrir la selle (voir p.13) et insérer la jugulaire du casque dans le crochet avant fermeture de la selle.

Avertissement : Ce dispositif ne protège pas contre le vol du casque, il est également strictement interdit d'utiliser le véhicule avec un casque ou objet accroché à ce crochet, ce dispositif est exclusivement réservé au stationnement.

COMMODOUS DROIT : identification des commandes



1) Interrupteur phares (arrêt /veilleuse/phares)

Allumage feux de position sur "☀"

Allumage feux de route et croisement sur "☀☀"

2) Commande de démarreur électrique

Son action continue ne doit pas dépasser 5 secondes sous peine d'endommagement du démarreur et/ou de la batterie. Attendre 15 secondes entre chaque tentative de démarrage.

3) Coupe circuit d'urgence moteur

Permet en cas d'urgence, de couper le moteur. Avant

toute utilisation du véhicule, vérifier sa position sur 

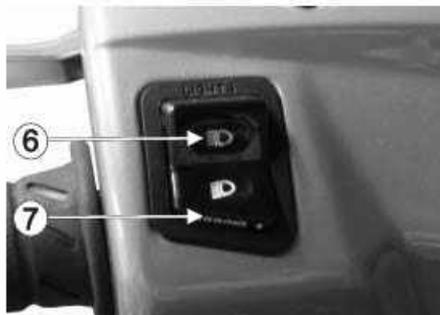
COMMODO GAUCHE : identification des commandes



4) Commutateur clignotants

Mise en route par déplacement vers la gauche ou la droite, retour par pression au centre. Le fonctionnement des indicateurs de changement de direction est signalisé au tableau de bord, voir p.22

5) Commande d'avertisseur sonore



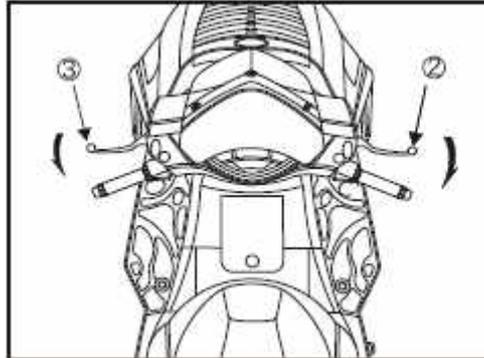
6) Permutation feu route / croisement

"  " (Feux de croisement) "  " (Feux de route)

7) Commande appel de phares ou « PASSING »

Allumage du symbole "  " au tableau de bord, voir p.22

FREINAGE



Pour une efficacité de freinage optimale, il est conseillé d'utiliser simultanément les freins avant (2) et arrière (3) (Vue de dessus du véhicule).

AVERTISSEMENT IMPORTANT : en cas de chaussée glissante (pluie ; neige, signalisation au sol) ou de pneumatiques neufs et non rodés, l'emploi intempestif du frein avant peut provoquer la chute. Toujours adapter sa vitesse aux conditions de circulation.

FUSIBLES

Accès aux fusibles (voir aussi p.9)

Après dépose du tapis caoutchouc plancher, et enlèvement du cache batterie.

Fusibles et affectation

- 1) 30 Ampères : Circuit de charge
- 2) 15 Ampères : Alimentation générale
- 3) 15 Ampères : Phares
- 4) 10 Ampères : Circuit d'allumage
- 5) 10 Ampères : Moto ventilateur

AVERTISSEMENT IMPORTANT : lors d'un remplacement de fusible, veiller impérativement à déterminer la cause de la rupture du fusible et à ne remplacer le fusible endommagé que par un modèle aux caractéristiques identiques, risque d'incendie.

RESERVOIR A CARBURANT

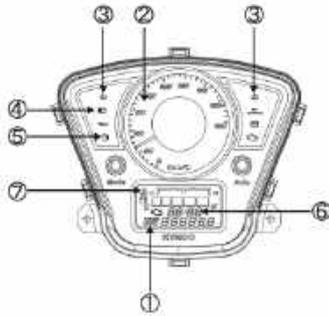


L'accès au bouchon du réservoir à carburant se fait après ouverture de la selle, voir p.13
La contenance du réservoir est de 9.0 litres.
N'utiliser que du carburant sans plomb 95 ou E10.

AVERTISSEMENT IMPORTANT : Moteur impérativement à l'arrêt lors des opérations de remplissage du réservoir, pas de flammes ou de corps incandescents à proximité : **risque d'incendie et/ou d'explosion**. Porter une attention toute particulière à éviter la projection de carburant sur le dispositif d'échappement lors du transfert du pistolet. En cas de débordement dans le coffre à casque ou tout autre élément du véhicule, essayer immédiatement le carburant et attendre avant la remise en route du moteur, la complète évaporation du carburant accidentellement répandu.

L'utilisation de carburant en provenance de Jerricans est à proscrire.

COMBINE D'INSTRUMENTATION (détails)



- 1) Totalisateur kilométrique ou partiel : le bouton « mode » permet la sélection d'une des quatre fonctions (ODO/TRIP A ou B / SERVICE)
- 2) Tachymètre : indique la vitesse en km/heure ou mile/heure.
- 3) Témoin de fonctionnement des indicateurs de changement de direction, leur clignotement anormalement rapide est le signe d'une défaillance, le véhicule doit être confié à un concessionnaire pour vérification.
- 4) Témoin de fonctionnement des feux de route
- 5) Témoin de faible niveau de carburant, refaire le plein avec du SP 95 ou carburant E10
- 6) Horloge
- 7) Jauge de température du liquide de refroidissement, en cas de température excessive, vérifier le niveau du liquide comme décrit p.25. En cas de compléments répétés, faire vérifier le véhicule par un concessionnaire agréé.



- 8) Témoin d'anomalie du système d'injection, son allumage pendant environ 2 secondes à la mise sous contact est normal.
Son allumage en cours de route impose de faire vérifier sans délai le véhicule par un concessionnaire KYMCO
- 9) Témoin de maintenance « OIL SERVICE » : Sans relation avec la pression et /ou la quantité d'huile moteur, il s'allume à 1000 kms et tous les 5000 kms ensuite et rappelle que l'huile moteur doit être remplacée à chaque opération de maintenance. Sa remise à zéro s'effectue de la manière décrite p.24

COMBINE D'INSTRUMENTATION (détails)

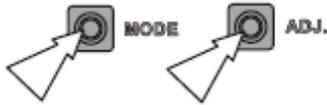


10) S'allume en cas de charge insuffisante de la batterie. Son allumage doit conduire, sans délai, à faire vérifier le véhicule par un concessionnaire KYMCO.

11) Témoin de pression d'huile insuffisante (uniquement variante 300 cc) : en cas d'allumage en cours de route, s'arrêter immédiatement en sécurité et procéder à la vérification du niveau d'huile (voir p.25) et complément éventuel. En cas de persistance, ne pas continuer à utiliser le véhicule.

Par temps très chaud, moteur chaud et au ralenti, un allumage ponctuel de ce voyant est possible ; Dans ce cas, il doit s'éteindre dès le début de la montée en régime du moteur.

COMBINE D'INSTRUMENTATION : réglage horloge, choix totalisateur, remise à zéro de l'indicateur de maintenance



Changement de totalisateur (ODO ou TRIP): presser le bouton « Mode » pendant 2 secondes pour sélection du totalisateur global ou partiel..

Changement de mode (ODO, TRIP A ou B, SERVICE) : Presser le bouton adjust pendant 2 secondes.

Remise à zéro du totalisateur journalier « TRIP » : sur le mode « TRIP », presser les boutons « A » et « B » simultanément pendant 2 secondes.

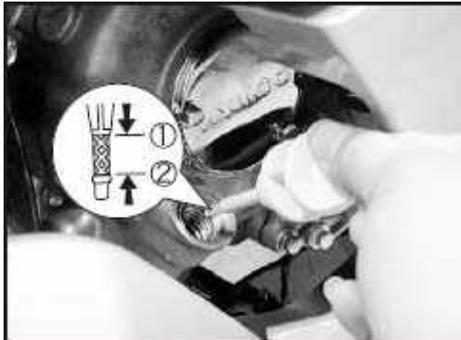
Remise à zéro de l'indicateur de maintenance « OIL SERVICE »: son allumage est prévu tout les 5000 kms après la précédente remise à 0 (sauf premier allumage à 1000 km), il n'a pas de corrélation avec le niveau et/ou la pression de lubrifiant moteur. Remise à zéro : sur le mode service (voir ci-dessus changement de mode), presser les boutons « Mode » et « Adjust » simultanément pendant 2 secondes pour obtenir l'extinction de l'indicateur de maintenance.

Réglage de l'heure : sur le mode « ODO », presser les boutons « Mode » et « Adjust » simultanément pendant 2 secondes, ajuster les heures par pressions successives sur le bouton « Adjust », appuyer sur le bouton « Mode », ajuster les minutes par pressions successives sur le bouton « Adjust », presser les boutons « Mode » et « Adjust » simultanément pour validation.

VERIFICATIONS DE SECURITE

Vérification du niveau d'huile moteur (coté droit du véhicule).

Avertissement important : il est de la responsabilité de l'utilisateur de veiller au niveau correct d'huile moteur. La vérification du niveau s'effectue moteur à l'arrêt depuis 5 minutes au moins et véhicule sur béquille centrale sur une surface horizontale.

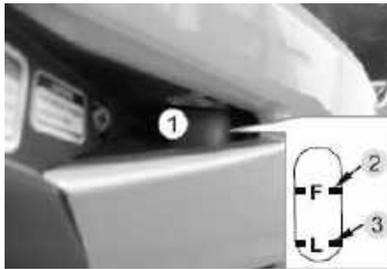


Le niveau d'huile doit se trouver, jauge posée sur l'orifice du carter, entre les repères 1 et 2. En cas de besoin, compléter avec une huile répondant à la norme API/SJ de viscosité 5W50.

AVERTISSEMENT IMPORTANT : il est de la responsabilité de l'utilisateur de veiller au maintien d'un niveau correct d'huile moteur.

VERIFICATIONS DE SECURITE

Vérification du niveau de liquide de refroidissement (coté droit du véhicule).



Il s'effectue, moteur froid et à l'arrêt, véhicule sur béquille centrale sur une surface horizontale.

Le niveau doit se trouver entre les repères 2 et 3. En cas de baisses brutales et/ou répétées du niveau liquide de refroidissement, le véhicule doit être inspecté par un concessionnaire agréé.

En cas de besoin, compléter le vase d'expansion, situé sous le tapis de sol coté droit jusqu'au repère « max » (liquide de refroidissement protection – 25°C pour motocycles)

Avertissement important : il est de la responsabilité de l'utilisateur de veiller au niveau correct de liquide de refroidissement. En cas de vérification moteur chaud, prendre toutes précautions nécessaires pour éviter tout risque de brûlures : délai d'attente de refroidissement : 15 minutes minimum

VERIFICATIONS DE SECURITE

Vérification du niveau de liquide de frein (levier gauche et droit).



Le niveau de liquide de frein, ne doit pas descendre en dessous du repère « 1 », procéder de la même façon pour les deux leviers.

En cas de baisse brutale du niveau de liquide de frein, le véhicule doit être inspecté par un concessionnaire agréé.

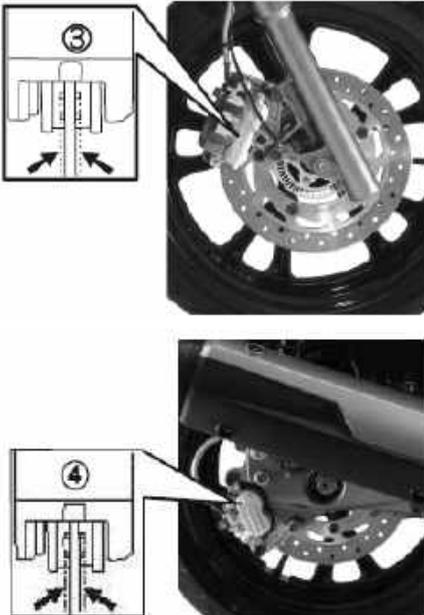
L'opération de complément de liquide de frein doit être confiée à un concessionnaire agréé.

Liquide de frein à utiliser : répondant à la norme DOT 4 provenant d'un bidon scellé.

Avertissement important : il est de la responsabilité de l'utilisateur de veiller au niveau correct de liquide de frein.

VERIFICATIONS DE SECURITE

Vérification de l'état des garnitures de freinage (avant représenté).



La procédure de vérification est identique pour l'étrier de frein avant (fig.3) que pour l'étrier de frein arrière (fig.4). Le fond des témoins d'usure sur la plaquette ne doit en aucun cas affleurer le disque de frein, dans le cas contraire, faire procéder sans délai au remplacement des garnitures de frein avant par un concessionnaire agréé.

Avertissement important : En raison de la proximité immédiate du dispositif d'échappement arrière, prendre toute mesure nécessaire de sécurité lors de la vérification des garnitures de freinage arrière. Risque de brûlures graves

VERIFICATIONS DE SECURITE

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques.

En tant qu'élément de liaison au sol, les pneumatiques doivent faire l'objet d'un soin tout particulier en ce qui concerne notamment leur usure et pression.

Pression recommandée à froid solo / duo : 1.75kg/cm² / 1.75kg/cm² pour l'avant et 2.00kg/cm² / 2.25 kg/cm² pour l'arrière.



En aucun cas, la profondeur des sculptures ne doit laisser apparaître les témoins d'usure. Ceux ci se trouvent au centre de la bande de roulement et en face des repères « T.W.I » sur les flancs des pneumatiques (repère « A » sur photo).

Avertissement important : il est impératif de roder des pneus neufs pendant environ 150 Kms pour permettre l'élimination des produits de démoulage

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES POUR UNE UTILISATION EN TOUTE SECURI

- Ne roulez jamais sans casque, gants et vêtements adéquats, toujours respecter le code de la route.
- Ne roulez pas avec des vêtements trop longs qui pourraient être entraînés par les roues.
- Ne jamais conduire à des vitesses excessives au regard des conditions de circulation et/ou de votre expérience.
- Toujours garder à l'esprit que la tenue de route et les distances de freinage sont affectées en cas de pluie, neige, verglas, mauvais revêtement, signalisation au sol ou lorsque les pneus sont froids.
- Ne jamais conduire sous l'emprise d'alcool, stupéfiants ou médicaments. Toujours conserver les deux mains sur le guidon pour une parfaite maîtrise du véhicule.
- Effectuez toujours un contrôle du scooter avant chaque utilisation (voir page 25 à 29).
- Les gaz d'échappement sont nocifs pour la santé. Démarrez toujours votre scooter dans un endroit aéré.
- Ne touchez pas le pot d'échappement après fonctionnement, sa température est alors très élevée.
- Lors du stationnement du véhicule moteur chaud, pas de matières inflammable dans un rayon d'un mètre ni en dessous du véhicule : risque d'incendie.
- Pas de flamme vive ou de pièces incandescentes lors du remplissage du réservoir à carburant.
- Afin de bénéficier de la garantie, n'utilisez que des pièces de rechange d'origine KYMCO.
- **KYMCO LUX S.A** ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles conséquences directes ou indirectes du montage d'accessoires non adaptés et/ou non homologués par **KYMCO LUX S.A** ou dont leur montage n'aurait pas été effectué dans les règles de l'art.
- **KYMCO LUX S.A** ne peut être tenu pour responsable des modifications non conformes au certificat de conformité, et de leurs conséquences éventuelles, effectuées par un tiers sur le véhicule.

CONTRÔLES QUOTIDIENS AVANT CHAQUE UTILISATION

Vérifier le niveau d'huile moteur, du liquide de refroidissement, du liquide de frein (voir page 25 à 27)

Vérifier le bon fonctionnement des freins et l'usure des garnitures (voir p. 28).

Vérifier l'éclairage et le fonctionnement de la signalisation.

Vérifier l'état et la pression des pneumatiques (voir p.29).

Vérifier l'absence de jeu et la libre rotation de la direction.

En cas d'anomalie sur un des points ci dessus, le véhicule doit être confié sans délai, pour vérification / réparation, à un concessionnaire agréé.

IMPORTANT : Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier le bon niveau de lubrifiant moteur, de liquide de refroidissement avant toute utilisation du véhicule.

Huile moteur recommandée : huile moteur 4 temps de qualité API / SJ, de viscosité 5W50.

RODAGE

Du soin apporté aux premiers kilomètres de votre véhicule dépendent largement ses performances et fiabilité future. Durant les 1000 premiers kilomètres, ne pas faire fonctionner le moteur à pleine charge, notamment en côte avec un passager mais laisser le véhicule prendre son régime parallèlement à l'ouverture de la poignée de gaz. Eviter également les parcours prolongés au même régime, variez les parcours et les vitesses.

De 0 à 300 kilomètres, ne pas dépasser 70 km/h (90 km/h pour le modèle 300)

De 300 à 700 kilomètres, ne pas dépasser 80 km/h (100 km/h pour le modèle 300)

De 700 à 1000 kilomètres, ne pas dépasser 100 km/h (120 km/h pour le modèle 300)

La pleine charge peut être appliquée au moteur après ce kilométrage.

Par principe général, si l'aération du local le permet ou démarrage du véhicule en plein air, toujours veillez à laisser le moteur tourner au ralenti quelques instants avant de commencer votre trajet (délai nécessaire à ce que l'huile atteigne tous les points à lubrifier).

PROGRAMME D'ENTRETIEN (au premier des deux termes atteint, en italique modèle 300)

| CONTRÔLES KILOMETRES / MOIS | 1000 <i>1000</i> 2 mois | 4000 <i>6000</i> 6 mois | 8000 <i>12000</i> 12 mois | 12000 <i>18000</i> 18 mois | 16000 <i>24000</i> 24 mois | 20000 <i>30000</i> 30 mois | 24000 <i>36000</i> 36 mois | 28000 <i>42000</i> 42 mois | 32000 <i>48000</i> 48 mois | 36000 <i>54000</i> 54 mois | 40000 <i>60000</i> 60 mois |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Huile moteur (5W50) | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R | R |
| Echange filtre à huile | R | - | R | - | R | - | R | - | R | - | R |
| Réinitialisation indicateur de maintenance (voir p.24) | E | E | E | E | E | E | E | E | E | E | E |
| Filtre à air | - | R | - | R | - | R | - | R | - | R | - |
| Jeu aux soupapes (0.10mm) A/E | A | - | - | A | - | - | A | - | - | A | - |
| Huile boîte de réduction (SAE80) | R | - | R | - | R | - | R | - | R | - | R |
| Vérification régime ralenti : 1500 t/min | A | A | A | A | A | A | A | A | A | A | A |
| Bougie d'allumage | I | R | I | R | I | R | I | R | I | R | I |
| Galets de transmission | - | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R |
| Courroie | - | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R |
| Mâchoires embrayage | - | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R |
| Filtre à essence | - | - | R | - | R | - | R | - | R | - | R |
| Éléments de direction | A | I | G | I | G | I | G | I | G | I | G |
| Garde poignée d'accélérateur | A | A | A | A | A | A | A | A | A | A | A |
| Boulonnerie | S | S | S | S | S | S | S | S | S | S | S |
| Suspension AR / Fourche AV | C/C | C/C | C | C | C/V | C | C | C | C/V | C | C |
| Batterie | C | C | C | C | C | C | C | C | C | C | C |
| Liquide de frein (DOT 4) | I | I | I | I | R | I | I | I | R | I | I |
| Liquide de refroidissement | I | I | I | I | R | I | I | I | R | I | I |
| Garnitures de frein AV et AR | I | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R |
| Pneumatiques: état/pression | I | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R | C/R |
| Conduites de frein | I | I | I | I | I | R | I | I | I | I | I |
| Fonctions électriques | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T |
| Essai sur route | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T | T |

LEGENDE : R= Remplacer C/R= Contrôler et remplacer si nécessaire G= Graisser S= Serrer A= Ajuster I= inspecter T= tester V= vidanger E= effectuer N=nettoyer

| 1000 km / 1000 km / 2 mois | 4000 km / 6000 km / 6 mois |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p33). | Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p33). |
| Date : Signature revendeur : | Date : Signature revendeur : |
| 8000 km / 12000 km / 12 mois | 12000 KM / 18000 km / 18 mois |
| Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p33). | Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p33). |
| Date : Signature revendeur : | Date : Signature revendeur : |

| 16000 km / 24000 km / 24 mois | 20000 km / 30000 km / 30 mois |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p33). | Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p33). |
| Date : Signature revendeur : | Date : Signature revendeur : |
| 24000 km / 36000 km / 36 mois | 28000 km / 42000 km / 42 mois |
| Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p33). | Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p33). |
| Date : Signature revendeur : | Date : Signature revendeur : |

| 32000 km / 48000 km / 48 mois | 36000 km / 54000 km / 54 mois |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p33). | Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p33). |
| Date : Signature revendeur : | Date : Signature revendeur : |
| 40000 km / 60000 km / 60 mois | 44000 km / 66000 km / 66 mois |
| Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p33). | Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p33). |
| Date : Signature revendeur : | Date : Signature revendeur : |

NETTOYAGE DE VOTRE SCOOTER

Pour nettoyer votre scooter KYMCO nous vous conseillons d'éviter le lavage avec un nettoyeur haute pression qui peut endommager certaines pièces de votre véhicule.

Utilisez de l'eau à pression domestique, légèrement additionnée de détergent puis rincez à l'eau claire.

Pour l'entretien du pare brise, ne pas employer de solvants, alcool, ou essence, leur action rendrait opaque ce dernier. Utiliser la même méthode que la carrosserie.

En cas d'usage hivernal (salage des routes) ou de station en milieu maritime (embruns), il est vivement conseillé d'effectuer régulièrement un simple rinçage de dessalage à l'eau froide, l'eau chaude favorisant l'action corrosive du sel.

Votre concessionnaire peut vous aider efficacement dans le choix de produits d'entretien deux roues.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

| MOTEUR | Version 125 cm3 | Version 300 cm3 |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Type moteur | Monocylindre, 4 temps | Monocylindre, 4 temps |
| Refroidissement | Liquide. | Liquide. |
| Cylindrée | 124.8cm3 | 298.9 cm3 |
| Puissance maxi | 14.3 HP (9000tr/min) | 28 HP (8000tr/min) |
| Distribution | Arbre à cames en tête, 4 soupapes | Arbre à cames en tête, 4 soupapes |
| Jeu aux soupapes (adm / éch) à froid | 0.10 mm / 0.10 mm | 0.10 mm / 0.10 mm |
| Lubrification | Carter humide, pompe trochoïdale. | Carter humide, pompe trochoïdale. |
| Qualité huile moteur et quantité avec remplacement filtre | API/SJ 5W50 1.2 L | API/SJ 5W50 1.5 L |
| Alimentaion | Injection électronique | Injection électronique |
| Allumage | CPU | CPU |
| Démarrage | Démarrreur électrique. | Démarrreur électrique. |
| Transmission | Automatique à double variateur. | Automatique à double variateur. |
| Embrayage | Centrifuge. | Centrifuge. |
| Pneus AV ; AR | 110/70/16 ; 140/70/16 | 110/70/16 ; 140/70/16 |
| Pression pneumatique (à froid) AV ; AR | AV:1.75 kg/cm2 (1.75 kg/cm2 duo) AR:2.00 kg/cm2 (2.25 kg/cm2 duo) | AV:1.75 kg/cm2 (1.75 kg/cm2 duo) AR:2.00 kg/cm2 (2.25 kg/cm2 duo) |
| Huile de transmission 125 /300 | SAE 80-90 : 0.13l | SAE 80-90 : 0.23l |
| Echappement | Catalytique. | Catalytique. |
| Filtre a air | Elément sec. | Elément sec. |
| Batterie | YTX-12BS | YTX-12BS |
| Freins | Disque AV et Ar à commande hydraulique | Disque AV et Ar à commande hydraulique |
| Poids à vide | 152 kg | 165 kg |
| Dimensions (L x l x h) | 2130-750-1280 mm | 2130-750-1280 mm |
| Réservoir essence capacité / type de carburant | 9.0 litres sans plomb 95 ou E10 | 9.0 litres sans plomb 95 ou E10 |

N.B : caractéristiques techniques données à titre indicatif, sous réserves d'erreurs typographiques, de versions différentes et / ou de modifications techniques apportées dans le but d'amélioration du produit.

NOTES

EMPLACEMENT DESTINE AU COUPON DE GARANTIE

